

Grosse incompréhension: dissertation droit civil

Par nDams, le 08/06/2012 à 08:53

Bonjour à tous !

Bon alors voilà, j'ai raté ma première année. (Comme ça c'est dit 8,5/20).

Je trouve le droit très intéressant, mais certains points me bloquent. Et notamment les TD, je suis tombé sur une chargée et TD en constit très sympathique et qui expliquait très bien ce qui allait, ou pas.

En revanche, je suis aussi tombé sur un chargé de TD de civil un peu étrange. De toutes mes dissertations rendues, je n'ai jamais dépassé le 7/20. Certes, sûrement mérité, lui ayant plus d'expérience que moi, je ne remettrai pas en cause sa compétence en matière juridique. Cependant, de toutes ces dissertations, commentaires et cas pratiques rendus, la seule chose qu'il se contentait de faire était raturer ce qui n'allait pas, sans jamais expliquer pourquoi, ni comment s'améliorer. Le résultat était une copie remplie de "non" inscrits dans la marge sans plus de détails.

J'ai bien essayé de lui demander à la fin du TD, mais en plus de passer pour un étudiant "qui se plaint toujours de sa note", il s'est maintes fois contenté de me lire les conseils méthodologiques (que j'avais déjà lu une bonne vingtaine de fois auparavant).

Bref, loin de moi l'idée de critiquer pour critiquer (car ma place et mon expérience ne me le permettent pas de toute façon), je voulais plutôt savoir que faire dans ces cas là ?

J'ai passé une année entière à faire des dissertations et je me rends compte que je ne suis pas plus avancé. Je ne comprends toujours pas ce qui ne va pas dans mes dissertations et je commence à avoir peur de rater ma "deuxième" première année à cause de ça.

Alors, peut-on demander à changer de chargé de TD ? Ou plutôt, pour quelles raisons peut on demander à changer ?

(Si je retombe sur lui, je vais vraiment faire une dépression...)

Et même si on ne le peut pas, que faire ? À qui demander de l'aide ?

Je me permet de comparer mes deux chargés de TD. J'ai commencé avec des notes basses dans les deux, constit et civil, mais les conseils de ma chargée de TD de constit aidant, je me suis beaucoup amélioré dans cette matière, alors que j'en suis resté au même point en civil (avec plus d'efforts fournis en civil qu'en constit pourtant...). Je veux bien croire que je sois plus à l'aise avec les notions de droit constitutionnel, mais faut pas pousser quand même...

Merci !

D.

Par **Yn**, le **08/06/2012** à **11:37**

La méthodologie de la dissertation ne varie pas en civil et consti : l'objectif reste le même, la construction du plan demeure identique (principe/limite, théorie/pratique, conditions/effets, etc.).

Pour le commentaire, là c'est très différent, le commentaire d'arrêt est un exercice qui demande du temps et de la pratique.

Pour t'améliorer, tu peux :

- Lire de la doctrine, via le site de ton université, tu peux accéder aux sites juridiques (daloz, lextenso, etc.) et consulter autant d'articles que tu souhaites.
- Poste ici des commentaires que tu penses avoir bien réussi, tu auras beaucoup de retour.
- Compare tes copies avec d'autres, c'est un bon moyen de s'améliorer

Par **nDams**, le **08/06/2012** à **12:15**

Justement, notre prof de civil était assez particulière dans le sens où la réponse au sujet ne pouvait pas être représentée sous forme de oui/mais. Elle voulait simplement une réponse totale, par oui, ou par non. Le plan construit autour de cela alors qu'en consti, c'était toléré.

Les méthodes exigées dans les deux matières pour nous étaient vraiment différentes. (ex : Pas d'accroche en civil.)

En tout cas merci beaucoup pour les conseils !

Rien au niveau du changement de groupe de TD ? (juste au cas où...)

Par **Candice54**, le **08/06/2012** à **13:30**

Je suis désolée de te dire ça mais... ce n'est sûrement pas la première fois que tu tombes sur un professeur incompetent et ce ne sera malheureusement pas la dernière.

Certaines personnes n'ont pas la vocation ni la patience pour enseigner et à ce niveau d'étude lorsque les notions et les exercices deviennent complexes c'est un vrai handicap pour les étudiants mais... il faut faire avec.

Un bon moyen est d'aller voir directement le prof de CM pour lui parler de ta copie, mais sans te plaindre du chargé de TD; simplement en lui disant que tu n'as pas compris et que tu souhaites t'améliorer; il remettra lui même son chargé de TD en question sans que tu aies besoin de le faire.

Pour changer de TD; si c'est comme à Nancy tu peux t'accrocher... Mis à part avec un contrat de travail c'est quasiment impossible. Le mieux est alors de participer aux TD de l'autre

chargé de TD si celui ci accepte (je l'ai fait en fiscalité cette année : je suis allée à un TD d'une autre prof car j'avais rien compris à celui de la notre).

Mais saches que ce sera toujours pareil : tu auras toujours un/une prof excellent(e) et à coté, un enseignement qui se fiche bien que tu réussisses ton année ou non. Profite des premiers et essaie de faire avec les seconds ;)